

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°	
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029	
- David BELDA	(délégués/ Ville)			
- Marylise ISIDORE				
- Guillaume KICHENAMA				
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY				
- Dominique TURPIN				
- Éric DELORME				
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY				
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>				
<hr/>				
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide		
	(partenaire)	Lilomots		
	(partenaire)	ADPÉSR		
	(partenaire)	CAP		
	(partenaire)	Prévention PÉI		
	(partenaire)	ARCV		
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre		
<hr/>				
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter		
<hr/>				
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source		
<hr/>				
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI		
<hr/>				
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE		
<hr/>				
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP		
<hr/>				
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN		
- Raihanah VALY				
- Gérard FRANÇOISE				
- Christèle BEAUMIER				
<hr/>				
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR		
- Nouria RAHA				
<hr/>				
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC		
<hr/>				
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)	

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noëla MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

L'an DEUX MIL VINGT, le SAMEDI 12 DÉCEMBRE, à 09 h 05, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale de la Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 31).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil municipal. Xavier-Jonathan RITOU a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE (arrivé à 10 h 09 au Rapport n° 20/6-025), Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Fernande ANILHA, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, François JAVEL, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Aurélie MÉDÉA, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Xavier-Jonathan RITOU, MÉDÉA MADEN Noela, Michel LAGOURGUE, Corinne BABEF, Jean-Régis RAMSAMY, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 09 h 32 au Rapport n° 20/6-005)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Jean-Pierre MARCHAU	(du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055)	par Monique ORPHÉ
Ibrahim DINDAR	(toute la durée de la séance)	par Jean-François HOAREAU
Claudette CLAIN	(du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034)	par Christelle HASSEN
Didier ROBERT	(toute la durée de la séance)	par Vincent BÈGUE
Wanda YENG-SENG BROSSARD	(toute la durée de la séance)	par Michel LAGOURGUE

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (49 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

- 1° Les Rapports n° 20/6-035 et n° 20/6-036 ont été retirés de l'ordre du jour de séance.
- 2° Sur proposition de la Maire, adoptée par vote à main levée et à l'unanimité des votants, le Rapport n° 20/6-057 relatif au « Contrat de Ville / utilisation de la Taxe foncière sur les Propriétés bâties (TFPB) / avenant n° 2 portant prolongation de l'utilisation de l'Abattement de la TFPB » a été inscrit à l'ordre du jour de séance.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés à divers titres n'ont pas pris part au vote des Rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS	(Présidente)	CCAS	20/6-029
- David BELDA	(délégués/ Ville)		
- Marylise ISIDORE			
- Guillaume KICHENAMA			
- Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY			
- Dominique TURPIN			
- Éric DELORME			
- Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY			
(1) <i>Alain ZANÉGUY</i>			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(lien de parenté)	Kréolide	
	(partenaire)	Lilomots	
	(partenaire)	ADPÉSR	
	(partenaire)	CAP	
	(partenaire)	Prévention PÉI	
	(partenaire)	ARCV	
	(partenaire)	Amicale UFOLEP/ USEP Bellepierre	
<hr/>			
- Jean-Max BOYER	(partenaire)	CROUS/ Théâtre Vladimir Canter	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(lien de parenté)	Lokal de la Source	
<hr/>			
- Christelle HASSEN	(Présidente)	ARCHES-OI	
<hr/>			
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	
<hr/>			
- Gilbert ANNETTE	(lien de parenté)	ANVRP	
<hr/>			
- Jacques LOWINSKY	(délégués/ Ville)	MLN	
- Raihanah VALY			
- Gérard FRANÇOISE			
- Christèle BEAUMIER			
<hr/>			
- Aurélie MÉDÉA	(déléguées/ Ville)	CRIJR	
- Nouria RAHA			
<hr/>			
- Geneviève BOMMALAIS	(lien de parenté) (membre)	ASD ADÉSC	
<hr/>			
- Marie-Anick ANDAMAYE	(lien de parenté)	BCD	(suite p. 3)

CCAS Centre communal d'Action sociale

CAP Club Animation Prévention

ARCV Association réunionnaise des Centres de Vacances

UFOLEP/ Union française des Œuvres laïques d'Éducation physique/

ARCHES-OI Association réunionnaise de Coopération humanitaire, éducative et sociale-océan Indien

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CRIJR Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion

ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine

(1) *élu absent à la séance*

ADPÉSR

...PÉI

USEP

CROUS...

ANVRP

ASD

BCD

Association d'accompagnement pour une Éducation sociale réussie

...par des Pratiques éducatives informelles

Union sportive de l'Enseignement du premier Degré...

Centre régional des Œuvres universitaires et Scolaires...

Association nationale des Visiteurs de Prison

Archers de Saint-Denis

Basket Club dionysien

Élus intéressés (suite)	(en qualité de)	au titre du/ de	Rapport n°
- Éricka BAREIGTS - Christelle HASSEN (2) <i>Claudette CLAIN</i> - Joëlle RAHARINOSY - Nouria RAHA - Noela MÉDÉA MADEN	(Présidente) (délégués/ Ville)	CDÉ	20/6-29
- Sonia BARDINOT	(déléguée/ Ville)	CAUE	de 20/6-031 à 20/6-033
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	(délégués/ Ville)	ADIL	20/6-34
(3) <i>Nadia RAMASSAMY</i> - Gilbert ANNETTE - Jean-François HOAREAU - Julie PONTALVA - Benjamin THOMAS	(déléguée/ Région Réunion) (délégués/ CINOR)	ÉPFR	de 20/6-037 à 20/6-039
- Gérard FRANÇOISE	(Président/ délégué/ CINOR)	SODIPARC	20/6-044 et 20/6-045
- Éricka BAREIGTS - David BELDA - Marylise ISIDORE - Guillaume KICHENAMA - Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY - Dominique TURPIN - Éric DELORME - Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (4) <i>Alain ZANÉGUY</i>	(Présidente) (délégués/ Ville)	CCAS	20/6-054

CDÉ	Caisse des Écoles	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	ÉPFR	Établissement public foncier de la Réunion
SODIPARC	Société dionysienne de Gestion des Équipements	CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
(2)	<i>élue sortie du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034</i>	(3) (4)	<i>élus absents à la séance</i>

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Claudette CLAIN Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivées à 09 h 32	au Rapport n° 20/6-005	
Gilbert ANNETTE	arrivé à 10 h 09	au Rapport n° 20/6-025	
Claudette CLAIN	sortie de 09 h 54 à 11 h 27	du Rapport n° 20/6-022 au Rapport n° 20/6-034	(procuration à Christelle HASSEN)
Jean-Pierre MARCHAU	sorti de 10 h 50 à 12 h 08	du Rapport n° 20/6-026 au Rapport n° 20/6-055	(procuration à Monique ORPHÉ)
Éricka BAREIGTS	sortie de 11 h 15 à 11 h 18	du Rapport n° 20/6-031 au Rapport n° 20/6-032	

La Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020, et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 49 sur 55.

OBJET **Nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Avenants aux marchés

En avril 2019, la Ville a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres décomposée en vingt lots pour le nettoyage de ses locaux. Les marchés attribués sont répartis entre six titulaires. A l'époque de la définition du besoin, la fréquence de nettoyage déterminée suffisait à maintenir les locaux dans un état d'hygiène correct. Le marché prévoyait, de manière générale, un passage par semaine.

Or, les circonstances de la crise sanitaire que connaît actuellement l'ensemble des pays impactent largement ces marchés.

La lutte contre la propagation de la covid-19 nécessite une fréquence de nettoyage plus importante et ce, sur le long terme. En effet, il s'avère pertinent que celui-ci se fasse plus souvent, particulièrement en ce qui concerne les sanitaires, afin de renforcer l'hygiène au sein des locaux de la Ville.

Il s'agit de circonstances imprévues pour la Ville au moment de la conclusion des marchés. En effet, la Ville ne pouvait prévoir la durée de cette pandémie.

Lors de la première période d'état d'urgence sanitaire, instaurée pour deux mois par la Loi du 23 mars 2020, et prolongée une fois jusqu'au 10 juillet, la Ville a pu conclure des marchés sans publicité ni mise en concurrence avec les titulaires actuels pour augmenter la fréquence de nettoyage. La Ville a ainsi pu maintenir une hygiène répondant aux nouvelles exigences sanitaires au sein des locaux.

La deuxième période d'état d'urgence sanitaire déclarée par Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 a été prolongée et généralisée par la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Il est donc nécessaire de pérenniser les nouvelles conditions d'hygiène en réévaluant les marchés actuels.

L'avenant a pour objet d'augmenter la fréquence de nettoyage des locaux de la Ville sur l'année 2021 en application des dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande publique et, ce, afin de répondre aux nouvelles exigences sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Par ailleurs, l'avenant amende le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP) d'une clause sur les obligations du titulaire sur la lutte contre la propagation de la covid-19.

Les nouveaux montants sont les suivants :

Lots	Titulaire	Montants initiaux sur quatre ans	Montants des avenants	Nouveaux montants sur quatre ans	Ecart avec les montants initiaux
1	ABN	42 437,76 €	14 852,46 €	57 290,22 €	35 %
2	EASY CLEAN	57 440,92 €	12 130,96 €	69 571,88 €	21 %
3	JR NETTOYAGE	36 840,96 €	5 889,21 €	42 730,17 €	16 %

Lots	Titulaire	Montants initiaux sur quatre ans	Montants des avenants	Nouveaux montants sur quatre ans	Ecart avec les montants initiaux
4	JR NETTOYAGE	57 049,92 €	8 402,21 €	65 452,13 €	15 %
5	MULTI SERVICE OUTRE MER	34 503,36 €	8 935,31 €	43 438,67 €	26 %
7	JR NETTOYAGE	63 713,28 €	15 814,52 €	79 527,80 €	25 %
8	MULTI SERVICE OUTRE MER	38 846,76 €	18 424,72 €	57 271,48 €	47 %
9	MULTI SERVICE OUTRE MER	36 322,56 €	17 754,11 €	54 076,67 €	49 %
11	EASY CLEAN	52 673,12 €	10 948,40 €	63 621,52 €	21 %
13	RUN PROPRETE	326 528,68 €	41 448,01 €	367 976,69 €	13 %
14	ABC ENTRETIEN	39 483,80 €	12 025,65 €	51 509,45 €	30 %
15	ABC ENTRETIEN	44 405,08 €	11 627,07 €	56 032,15 €	26 %
17	ABC ENTRETIEN	45 730,04 €	9 788,51 €	55 518,55 €	21 %
18	EASY CLEAN	62 139,72 €	8 320,40 €	70 460,12 €	13 %
19	ABN	40 271,24 €	6 587,27 €	46 858,51 €	16 %
TOTAL		978 387,20 €		202 948,81 €	21 %

Je vous demande, en conséquence, d'autoriser la signature d'avenants aux marchés de nettoyage pour les montants ci-dessus afin de répondre aux nouvelles conditions d'hygiène induite par la crise sanitaire.

OBJET **Nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Avenants aux marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2020 ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-051 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise la Maire à signer les avenants aux marchés.

OBJET **Nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Avenants aux marchés

En avril 2019, la Ville a lancé une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres décomposée en vingt lots pour le nettoyage de ses locaux. Les marchés attribués sont répartis entre six titulaires. A l'époque de la définition du besoin, la fréquence de nettoyage déterminée suffisait à maintenir les locaux dans un état d'hygiène correct. Le marché prévoyait, de manière générale, un passage par semaine.

Or, les circonstances de la crise sanitaire que connaît actuellement l'ensemble des pays impactent largement ces marchés.

La lutte contre la propagation de la covid-19 nécessite une fréquence de nettoyage plus importante et ce, sur le long terme. En effet, il s'avère pertinent que celui-ci se fasse plus souvent, particulièrement en ce qui concerne les sanitaires, afin de renforcer l'hygiène au sein des locaux de la Ville.

Il s'agit de circonstances imprévues pour la Ville au moment de la conclusion des marchés. En effet, la Ville ne pouvait prévoir la durée de cette pandémie.

Lors de la première période d'état d'urgence sanitaire, instaurée pour deux mois par la Loi du 23 mars 2020, et prolongée une fois jusqu'au 10 juillet, la Ville a pu conclure des marchés sans publicité ni mise en concurrence avec les titulaires actuels pour augmenter la fréquence de nettoyage. La Ville a ainsi pu maintenir une hygiène répondant aux nouvelles exigences sanitaires au sein des locaux.

La deuxième période d'état d'urgence sanitaire déclarée par Décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 a été prolongée et généralisée par la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Il est donc nécessaire de pérenniser les nouvelles conditions d'hygiène en réévaluant les marchés actuels.

L'avenant a pour objet d'augmenter la fréquence de nettoyage des locaux de la Ville sur l'année 2021 en application des dispositions de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande publique et, ce, afin de répondre aux nouvelles exigences sanitaires dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Par ailleurs, l'avenant amende le Cahier des Clauses administratives particulières (CCAP) d'une clause sur les obligations du titulaire sur la lutte contre la propagation de la covid-19.

Les nouveaux montants sont les suivants :

Lots	Titulaire	Montants initiaux sur quatre ans	Montants des avenants	Nouveaux montants sur quatre ans	Ecart avec les montants initiaux
1	ABN	42 437,76 €	14 852,46 €	57 290,22 €	35 %
2	EASY CLEAN	57 440,92 €	12 130,96 €	69 571,88 €	21 %
3	JR NETTOYAGE	36 840,96 €	5 889,21 €	42 730,17 €	16 %

Lots	Titulaire	Montants initiaux sur quatre ans	Montants des avenants	Nouveaux montants sur quatre ans	Ecart avec les montants initiaux
4	JR NETTOYAGE	57 049,92 €	8 402,21 €	65 452,13 €	15 %
5	MULTI SERVICE OUTRE MER	34 503,36 €	8 935,31 €	43 438,67 €	26 %
7	JR NETTOYAGE	63 713,28 €	15 814,52 €	79 527,80 €	25 %
8	MULTI SERVICE OUTRE MER	38 846,76 €	18 424,72 €	57 271,48 €	47 %
9	MULTI SERVICE OUTRE MER	36 322,56 €	17 754,11 €	54 076,67 €	49 %
11	EASY CLEAN	52 673,12 €	10 948,40 €	63 621,52 €	21 %
13	RUN PROPRETE	326 528,68 €	41 448,01 €	367 976,69 €	13 %
14	ABC ENTRETIEN	39 483,80 €	12 025,65 €	51 509,45 €	30 %
15	ABC ENTRETIEN	44 405,08 €	11 627,07 €	56 032,15 €	26 %
17	ABC ENTRETIEN	45 730,04 €	9 788,51 €	55 518,55 €	21 %
18	EASY CLEAN	62 139,72 €	8 320,40 €	70 460,12 €	13 %
19	ABN	40 271,24 €	6 587,27 €	46 858,51 €	16 %
TOTAL		978 387,20 €		202 948,81 €	21 %

Je vous demande, en conséquence, d'autoriser la signature d'avenants aux marchés de nettoyage pour les montants ci-dessus afin de répondre aux nouvelles conditions d'hygiène induite par la crise sanitaire.

OBJET **Nettoyage des locaux et des écoles de la Ville**
Avenants aux marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 26 novembre 2020 ;

Vu le RAPPORT N° 20/6-051 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Fernande ANILHA - 5ème adjointe de quartier au nom de la commission « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise la Maire à signer les avenants aux marchés.